

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



26073935

Original déposé le

28 MAI 2026

au greffe du tribunal
de l'entreprise de la 1^{ère} division Namur

N° d'entreprise : **0468 185 841**

Nom

(en entier) : **Comité diocésain de l'enseignement catholique de
Namur-Luxembourg**

(en abrégé) : **CoDIECNaLux**

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **rue de L'Evêché 5 - 5000 Namur**

**Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, démission et
nomination**

1. En sa réunion du 2 juin 2025, l'Assemblée Générale a procédé au renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Il a été décidé de nommer Callens, Vandelanotte & Theunissen SRL, réviseurs d'entreprises, en tant que commissaire pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2027. Callens, Vandelanotte & Theunissen SRL décide de nommer Stéphane Rosier comme représentant permanent.

2. En sa réunion du 2 mars 2026, l'Assemblée Générale a procédé à :

- La démission de Monsieur Jean-Louis Nizet en tant qu'administrateur
- La nomination de Madame Marylène Pierret en tant qu'administratrice

Paul Leblanc
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).